

**Stutzheim-Offenheim**  
**Dimanche 13 septembre 2009**

**Marché aux puces**  
De 8h à 19h  
Installation à partir de 6h

*Réservé exclusivement aux non-professionnels*

Organisé par le club de tennis de Stutzheim-Offenheim (TCOS)  
Se tiendra dans les rues environnantes au club  
Buvette et restauration tout au long de la journée.  
Cout de l'emplacement: **11 €les 5ml et 2 €le m supp.**

**Inscriptions** à faire parvenir par courrier uniquement,  
**Avant le 3 septembre 2009** à :  
Anthony Willman  
10 rue Sébastien Brandt  
67204 Achenheim

Renseignements au 06 63 10 30 81 ou 06 75 48 96 30  
Voir règlement au dos

---

<b>Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné du règlement</b>
---

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

No. De pièce d'identité : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Demande à participer au marché aux puces du 13 septembre à Stutzheim-Offenheim et réserve :

\_\_\_\_\_ places de 5 ml a 11€ et \_\_\_\_\_ m supplémentaires soit : \_\_\_\_\_ €

**Important** : toute inscription doit être accompagnée d'une photocopie recto-verso de la pièce d'identité. Toute réservation non accompagnée du règlement et de la photocopie de la pièce d'identité ne sera pas prise en compte.

Fait à ..... Le .....

Signature

# **Règlement du marché aux puces Stutzheim-Offenheim – 13 Septembre 2009**

1. Le marché aux puces est ouvert a tous les particuliers sous condition que le règlement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre du TCOS et qu'une copie de la pièce d'identité accompagne le règlement.
2. La mise en place des stands se fera de 6h à 8h. Au delà de 8h, les emplacements libres pourront être réattribués.
3. Le numéro de l'emplacement sera communiqué le jour même. Aucune modification ne pourra se faire avant la fin de la période d'installation.
4. Les véhicules devront être garés sur le parking en face du restaurant « le tigre » après installation du stand.
5. En cas de dépassement de la zone attribuée à l'installation du stand, l'organisation pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
6. Aucun stand de boisson ou de restauration ne sera accepté.
7. La vente d'armes blanches est strictement interdite sur le marché ainsi que l'introduction de substances nocives ou explosives
8. Toute manifestation bruyante est interdite
9. Les animaux doivent être tenus en laisse
10. Le TCOS décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir sur le stand ou dans le périmètre du marché
11. Les emplacements devront être laissés propres et libres par chaque exposant à la fin du marché. Rien ne pourra être laissé sur place.